Mesure 23.1	Aménagement d'abris-vélos (système sécurisé et protection contre les intempéries) aux gares et haltes du réseau ferroviaire (B+R)	Coût : 1'000'000 CHF

Description de la mesure :

La mesure vise à mettre à disposition des usagers des zones de stationnement deux roues (non motorisés), attenantes aux gares et haltes du réseau ferroviaire (mesures 10.1 à 10.6), correspondant à un système de "Bike and Ride" (B+R). Cela consiste en l'aménagement d'abris-vélos hautement équipés pour la sécurité et contre les intempéries.

La mesure concerne la mise en place de 10 stations B+R avec une capacité de 50 places chacune. Des stations B+R sont prévues dans les gares et haltes suivantes :

- Gare de Fribourg
- Gare de Düdingen
- Halte de St-Léonard
- Halte de Givisiez
- Halte de Villars-sur-Glâne
- Halte d'Avry
- Halte de Rosé
- Halte de Matran
- Halte de Belfaux-Village
- Halte de Belfaux-CFF

Instances concernées :

Agglomération ; Ville de Fribourg ; Commune de Villars-sur-Glâne, de Düdingen, de Givisiez, de Belfaux, de Corminboeuf, d'Avry, et de Matran ; CFF ; tpf

Instance responsable : Communes

Priorité :

☒ A ☒ B ☒ C

Argument principal pour la priorisation : Une offre en stationnement vélos de qualité aux interfaces TP constitue une condition essentielle pour effectuer un report modal vers les TP (considérer la MD comme un prolongement des TP).

Echéancier de réalisation : A coordonner avec les interventions effectuées sur les gares et haltes ferroviaires de l'agglomération.